## Conseil Scientifique du 26 octobre 2012

# Proposition de répartition du budget recherche 2013 dans les grandes masses

Le tableau suivant rappelle la répartition des crédits recherche (€ TTC) par grande masse, présentée lors du Conseil Scientifique du 12 octobre 2012.

Répartition	2013	%
Soutien aux laboratoires	2 813 000	64,0%
Plate-formes technologiques	945 000	21,5%
Bonus Qualité Recherche	512 529	11,7%
Ecoles Doctorales	125 000	2,8%
Total Budget Recherche	4 395 529	100%

#### 1. Répartition des crédits de soutien aux laboratoires

La répartition des crédits entre les laboratoires est effectuée d'après le modèle de répartition voté par le Conseil d'Administration du 20 novembre 2009. Le modèle prend en compte l'actualisation des effectifs des laboratoires au 22 octobre 2012 (date à laquelle le dernier laboratoire a répondu à la demande d'actualisation).

Le modèle de répartition des crédits aux laboratoires prend en compte les éléments suivants : effectifs, évaluation, secteur.

- Les effectifs des enseignants-chercheurs (EC) en poste à Lille 1 : les EC publiants sont affectés du coefficient 1 et les non-publiants du coefficient 0,2. Suite à la procédure mise en place depuis 2011 pour accompagner les EC non publiants (CRCT, décharges d'enseignement), le caractère publiant/non publiant d'un EC est réévalué chaque année après examen d'un rapport d'activité et sur la base des critères de l'AERES.
- La dernière évaluation des laboratoires par l'AERES: un coefficient 1 pour une évaluation B ou C, un coefficient 1,5 pour une évaluation A, et 2 pour une évaluation A+. Si suite à l'évaluation, le laboratoire s'est restructuré, le coefficient pris en compte est celui des équipes de recherche qui se sont regroupées.
- Le secteur : un coefficient 2 pour un laboratoire expérimental, et un coefficient 1 pour un laboratoire non expérimental.

#### Le modèle est donc le suivant :

La répartition des crédits est effectuée d'après le poids de chaque laboratoire ( $P_{lab}$ )  $P_{lab}$ = Ne\*Pev\*Psec

- a) En considérant les effectifs en EC publiants (Np) et non publiants (NNp) : Ne : Np+0,2\*NNp
- b) En prenant en compte l'évaluation des laboratoires d'après le tableau suivant :

Evaluation	C/B	A	A+
Pev	1	1,5	2

c) En considérant le secteur d'activité d'après le tableau suivant :

Secteur	Expérimental	Non Expérimental
$P_{sec}$	2	1

# 2. Répartition des crédits aux plates-formes technologiques

• La répartition des crédits est détaillée dans le tableau suivant :

Secteurs concernés	PPF, Plateformes	Montant(€)
SHS	PUDL-Plate-Forme Universitaire pour les Données de Lille	29 100
SHS	Bibliothèque numérique mutualisée en histoire des sciences	68 000
Ensemble des secteurs	CSI-Calcul Scientifique Intensif	19 400
Biologie/STIC	Bio Informatique	58 300
Mathématiques	Bibliothèque de Mathématiques	104 900
Mathématiques	Fédération	9 700
Physique	Fédération	9 700
Physique, Matériaux, Environnement	CERLA (Plateforme)	19 400
STIC	Centrale de technologie de l'IEMN, PIRVI, Tour de Fibrage	213 700
CHEVREUL	RMN, Spectroscopie, Microscopie	184 500
Biologie	Biophotonique, Animalerie, Imagerie, Glyco, Spectro pour la protéomique	136 000
Environnement	Service commun des Serres, Station Marine, Métrologie Optique, ICARE	92 300
Total		945 000

• Des crédits d'infrastructure complémentaires seront attribués à l'IRCICA.

### 3. Répartition des crédits Bonus Qualité Recherche

Le tableau suivant présente la proposition de répartition des crédits BQR pour 2013. La répartition est comparée avec celle de 2012.

Crédits BQR Répartition	2012 (en €)	2013 (en €)
Emergence	100 000	200 000
Structuration (convergence)	328 000	200 000
Coopération internationale	85 000	80 000
Conférences	50 000	32 529
Accueil Master	30 000	
Total budget BQR	593 000	512 529

L'objectif de cette proposition est de favoriser l'émergence de projets et d'équipes.

- <u>Emergence</u>: appel à projets ayant pour objectif, d'une part d'aider au développement de jeunes équipes et de nouveaux axes de recherche, et d'autre part d'amorcer des projets novateurs et originaux qui pourront ensuite être soumis à l'ANR, à l'Europe...
  - La durée des projets est de un an ou deux ans. Le budget alloué à chaque projet sera au maximum de 10 k€ ou de 20 k€.
  - Les propositions ne devront pas excéder 10 pages au total (police 12); elles devront comporter le résumé (une page), un bref état de l'art, les objectifs et le programme de travail ainsi qu'une identification des verrous, les équipes participantes (personnes impliquées; % de temps) et leurs 3 publications les plus récentes du domaine devront également être précisées ainsi que le budget prévisionnel (petit équipement, fonctionnement, indemnités de stagiaires). Les projets faisant intervenir de jeunes chercheurs (- 40 ans) seront favorisés.
- Convergence: appel à projets ayant pour objectif d'initier des projets interdisciplinaires, inter-laboratoires ou inter-instituts afin de favoriser la mise en commun des compétences des chercheurs et enseignants-chercheurs ainsi que de moyens et équipements d'intérêt collectif. Des projets associant un laboratoire labellisé par le PIA à un autre laboratoire sont souhaités. Un budget de 20 à 30k € sera attribué à chaque projet retenu.
  - Les propositions ne devront pas excéder 10 pages au total (police 12). Elles devront présenter le résumé (une page), le projet scientifique, la complémentarité des équipes impliquées, le budget prévisionnel et mettre en évidence son caractère structurant pour l'Université.
- Les enveloppes émergence et convergence sont fongibles en fonction des demandes
- Les laboratoires transmettent les demandes classées aux animateurs des secteurs de recherche (responsables d'instituts ou chargés de mission recherche), qui après discussion avec les laboratoires proposent un classement des demandes du secteur.
- Les processus de sélection et d'évaluation des projets sont à définir en CS.

# 4. Répartition des crédits aux Ecoles Doctorales

Le tableau suivant présente la proposition de répartition des crédits affectés aux Ecoles Doctorales.

Crédits ED Répartition	Nombre d'étudiants Lille 1	Dépenses 2012 (au 15/10/2012)	Proposition 2013
SPI	≈ 400	≈ 44 000	50 000
SMRE	≈ 325	≈ 42 000 + Ressources propres (12 000)	42 000 + Ressources propres
SESAM	≈ 200	≈ 35 000	27 000
BIO/SANTE	≈ 50	0	6 000
Total		125 000	